

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 19 mars 2025

**REPRISE ANTICIPÉE
DU RESULTAT 2024 -
BUDGET TRAMWAY**

Convocation du : 05 mars 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2025_0032

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Bertilla LE GOC, François LIERMIER par Laurent GILET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Ines AYEYB par Maryline BOUCHÉ, Amine MEHDI par Denis MAIRE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN par Nadège ANCHISI, Odette MAITRE par Stéphane PASSAQUAY

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et l'Assemblée peut procéder à la reprise anticipée du résultat.

Le compte administratif et le compte de gestion du budget Tramway n'ayant pas encore été adoptés, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2024 estimés au budget primitif 2025.

- Résultat global de la section de fonctionnement : 1 314 917,15 €
- Résultat global de la section d'investissement : - 5 447 319,79 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 59 795,37 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 4 331 110,00 €

Après prise en compte des restes à réaliser, la section d'investissement est déficitaire de 1 176 005,16 €
Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

- en recette d'investissement au compte 1068 « autres réserves » pour 1 176 005,16 €

- en recette de fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté » pour 138 911,99 €

Le résultat déficitaire de la section d'investissement, soit 5 447 319,79 €, sera repris en dépenses de la section d'investissement au compte 001 « déficit antérieur reporté » du budget primitif 2025.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour : 44

Abstention : 1

DECIDE :

D'AUTORISER la reprise anticipée du résultat 2024 estimé du budget Tramway au budget primitif 2025 conformément aux dispositions indiquées ci-dessus.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 20/03/2025

Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 21/03/2025

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)**
le 24/02/2025

RESULTAT 2024

TRAMWAY

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2024	4 966 526,01	5 414 473,89	10 380 999,90
Dépenses 2024	3 924 715,56	10 691 169,57	14 615 885,13
RESULTATS 2024	1 041 810,45	-5 276 695,68	-4 234 885,23
Situation initiale	273 106,70	-170 624,11	102 482,59
SITUATION FINALE	1 314 917,15	-5 447 319,79	-4 132 402,64
Reports de dépenses		59 795,37	59 795,37
Reports de recettes		4 331 110,00	4 331 110,00
TOTAL		-1 176 005,16	138 911,99

Annemasse, le

La Trésorière Principale d'Annemasse

Annemasse, le

Le Président
G. DOUBLET